

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 octobre

2017

L'an deux mil dix-sept, le dix octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours-Saint-Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 06/10/2017

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- M. VALLET Alain qui a donné procuration à M. PALLAIS Gilbert
- Mme BOUCHET Jennifer qui a donné procuration à Mme BOURGEON Charline
- Mme SGRO Fabienne qui a donné procuration à Mme GRAILLAT Colette
- M. BERNARD Patrick, absent

M. GOMEZ David a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. **Décisions du Maire**
2. **Urbanisme**
3. **Avenants aux marchés publics**
(Salle des fêtes/zone UL)
4. **Intégration de la parcelle AI 329 au domaine public**
5. **Finances : décision modificative**
6. **Agglomération Valence Romans : Approbation du rapport de la CLECT**
7. **Subvention aux sinistrés de Saint Martin et Saint Barthélémy**
8. **Rapport d'activité 2016 du S.D.I.S**
9. **Questions diverses**

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

1. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qui ont été prises depuis la dernière réunion :

Date de la décision	Numéro de la décision	OBJET
23/08/2017	DEC49_2017	DIA VENTE VORON/PICCA
28/08/2017	DEC50_2017	DIA VENTE DEPEAU-BRUN/NOEL
28/08/2017	DEC51_2017	DIA VENTE CG INVEST/LAMHAMEDI
18/09/2017	DEC52_2017	DIA VENTE SAS FONCIERE IMMOBILIER MB AMENAGEMENT/NOUVEAU Robert
18/09/2017	DEC53_2017	DIA VENTE SAS FONCIERE IMMOBILIER MB AMENAGEMENT/GRAVELOT
18/09/2017	DEC54_2017	DIA VENTE SAS FONCIERE IMMOBILIER MB AMENAGEMENT/BOURNE-BRANCHU
18/09/2017	DEC55_2017	DIA VENTE SAS FONCIERE IMMOBILIER MB AMENAGEMENT/NEO Daniel

29/09/201 7	DEC56_201 7	CONCESSION ESPINAS
07/10/201 7	DEC57_201 7	DIA VENTE REGACHE
07/10/201 7	DEC58_201 7	DIA VENTE SAS FONCIERE IMMOBILIER

2. Urbanisme

Dossiers en cours :

Monsieur Gilbert PALLAIS donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier Conseil Municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

Un permis de construire va bientôt être déposé, à Champs Marchands, pour un immeuble de 18 logements. C'est un très beau projet (locatif social). Le dossier sera présenté lors d'une prochaine réunion.

3. Avenants aux marchés publics

AVENANT n°1 au marché des jeux de boules - Augmentation du marché

Monsieur MOMBARD rappelle à l'assemblée le marché signé pour les travaux des jeux de boules.

Il indique que le projet doit être revu afin de rajouter et/ou d'adapter des prestations de chantier concernant l'espace piétons pour un montant HT de 3 536.00€, soit un montant TTC de 4 243.20€.

Par conséquent, il propose de passer un avenant au marché de travaux avec l'entreprise VALENTE, titulaire du lot n°3.

Après avoir pris connaissance de son rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2122-21,
Vu le Code des Marchés Publics,

- ✓ **APPROUVE** la passation d'un avenant n°1 au marché de travaux des jeux de boules, pour les raisons énumérées ci-dessus ; qui porte le montant du marché initial, pour l'entreprise VALENTE à la somme de 8 441,00 HT, soit un montant TTC de 10 129.20€.
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont suffisants au budget de l'exercice.

AVENANT n°1 au marché de mise en accessibilité de la salle polyvalente - Augmentation du marché

Monsieur MOMBARD rappelle à l'assemblée le marché signé pour mise en accessibilité de la salle polyvalente.

Il indique que le projet doit être revu afin de rajouter des prestations de chantier concernant la partie électrique pour un montant HT de 2 870.00€, soit un montant TTC de 3 444.00€.

Par conséquent, il propose de passer un avenant au marché de travaux avec l'entreprise POIPY, titulaire du lot n°4.

Après avoir pris connaissance de son rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2122-21,
Vu le Code des Marchés Publics,

- ✓ **APPROUVE** la passation d'un avenant n°1 au marché de travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente, pour les raisons énumérées ci-dessus ; qui porte le montant du marché initial, pour l'entreprise POIPY, à la somme de 24 657,00 HT, soit un montant TTC de 29 588,40€.
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont suffisants au budget de l'exercice.

AVENANT n°2 au marché de mise en accessibilité de la salle polyvalente - Prolongation du délai

Monsieur MOMBARD rappelle à l'assemblée le marché signé pour les travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente.

L'ordre de service de démarrage des travaux a été donné le 22/05/2017 pour une durée de 2 mois. La réception, qui aurait dû avoir lieu le 31 août, est repoussée au 31 octobre pour les raisons suivantes :

Commande de travaux supplémentaires par le maître d'ouvrage.

Après avoir pris connaissance de son rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2122-21,
Vu le Code des Marchés Publics,

- **ACCEPTE** la prolongation de délai jointe à la présente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux signé avec les quatre entreprises attributaires.

AVENANT n°3 au marché de mise en accessibilité de la salle polyvalente, lot 03 - Augmentation du marché

Monsieur MOMBARD rappelle à l'assemblée le marché signé pour mise en accessibilité de la salle polyvalente.

Il indique que le projet doit être revu afin de rajouter des équipements sanitaires pour un montant HT de 1 509.43€, soit un montant TTC de 1 811.32€.

Par conséquent, il propose de passer un avenant au marché de travaux avec l'entreprise THOMASSET, titulaire du lot n°3.

Après avoir pris connaissance de son rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2122-21,
Vu le Code des Marchés Publics,

- ✓ **APPROUVE** la passation d'un avenant n°3 au marché de travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente, pour les raisons énumérées ci-dessus ; qui porte le montant du marché initial, pour l'entreprise THOMASSET, à la somme de 66 692.20 HT, soit un montant TTC de 80 030.64€.
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont suffisants au budget de l'exercice.

4. Intégration de la parcelle AI329 au domaine public

Monsieur le maire expose aux membres présents la nécessité de changer la nature juridique de la parcelle communale cadastrée AI 329 située au quartier Champs Marchands, en bordure du lotissement Le Marronnier.

Vu la loi n°2004-1343 du 09/12/2004, article 62 II,

Vu le code de la Voirie Routière, notamment l'article L 141-3 stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence nouvelle sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,
Décide :

- De **procéder** au transfert du domaine privé de la commune pour sur classement dans le domaine public, de la parcelle cadastrée AI 329 sise quartier Champs Marchand en bordure du lotissement le Marronnier.
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **Décide** de donner le nom de « Impasse du Bassin » à cette nouvelle voie

Dominique MOMBARD explique que cette modification permettra de demander à l'agglomération d'installer des puits perdus pour traiter les eaux pluviales.

5. Finances

Décision modificative numéro 07 - REGULARISATION 3^{ème} TRIMESTRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 Terrains	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61524 : Bois et forêts	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558: Autres biens mobiliers	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156: Maintenance	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161 : Assurance multirisques	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6237 : Publications	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257 : Réceptions	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 000,00 €	24 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657362 : CCAS	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €

R-74718 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-7478 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 800,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 800,00 €
R-7711 : Dédits et pénalités perçus	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 000,00 €	43 800,00 €	11 000,00 €	45 800,00 €
INVESTISSEMENT				
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
D-2313-ADAP : AD'AP DES ERP COMMUNAUX	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-FOY : FOYER SOCIO CULTUREL	0,00 €	54 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-NAF : NON AFFECTE	16 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	29 500,00 €	54 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	29 500,00 €	54 500,00 €	0,00 €	25 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, vote ces mouvements de crédits à l'unanimité.

Décision modificative numéro 08 - REGULARISATION 3^{ème} TRIMESTRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6256 : Missions	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257 : Réceptions	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2088 : Autres immobilisations incorporelles	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-ZUL : AMENAGEMENT ZONE DE LOISIRS	0,00 €	91 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-ZUL : AMENAGEMENT ZONE DE LOISIRS	76 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	76 000,00 €	91 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	85 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Total Général		15 000,00 €		15 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, vote ces mouvements de crédits à l'unanimité.

6. Agglomération Valence Romans : Approbation du rapport de la CLECT

VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission ;

VU l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

Considérant les travaux des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, dont <Rappeler nom Titulaire / Suppléant de la commune> désignés par la commune.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de CLECT, évaluant l'ensemble des charges transférées entre la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et ses communes membres au 1^{er} janvier 2017

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **d'approuver** / de ne pas approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charge transférées au 1^{er} janvier 2017, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

7. Subvention aux sinistrés de Saint Barthélémy et Saint Martin

8. Rapport SID

9. Questions diverses

Recensement au 17/01 au 18/02/2018

Des agents recenseurs vont être recrutés. Gilles ROUX et Alain VALLET iront à la formation des coordonnateurs. Une information sera faite à la population à la réunion publique du 24 novembre prochain et au repas des aînés.

Tarifs de location du Gymnase et de la télécommande des stores de la Salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DIT** que de nouveaux tarifs sont établis pour la location du gymnase et de la télécommande des stores de la salle des fêtes, à compter du 12/10/2017

	DUREE	ASSOCIATION EXTERIEUR E	UTILISATEUR	CAUTION
		au 12/10/2017 en €	au 12/10/2017 en €	au 12/10/2017 en €
Gymnase	1jour	150		360
	1week- end	200		360
Télécommande			gratuit	150

Pour les locations du samedi, les clés doivent impérativement être restituées le lendemain avant 9h00 dans la boîte aux lettres, sans quoi un 2^{ème} jour sera systématiquement facturé.

- ✓ **DIT** que le règlement (dont un exemplaire est annexé à la présente) est approuvé par le Conseil Municipal à compter de la même date.

Vente de l'ex Maison DURET

Signature de la vente à Habitat Dauphinois la semaine prochaine

Travaux

Les travaux sur le béton désactivé de la Salle des Fêtes devraient commencer le 11 octobre 2017.

Rythmes scolaires

Dominique MOMBARD a envoyé un mail aux membres de la commission scolaire.
Principe : Conseil d'école le 07 novembre prochain (prochain CM le 08 novembre 2017)
La méthode sera donnée et un questionnaire sera remis aux parents. Le « G8 » s'est réuni, seule la mairie de Génissieux est revenue à la semaine de 4 jours, les sept autres communes organiseront une réunion à Mours Saint Eusèbe courant décembre, entre le 1^{er} et le 15, avec Monsieur FAVET et l'Inspecteur de l'Education Nationale. Un ordre du jour sera établi pour préparer la réunion.

Accueil nouveaux arrivants et voisins vigilants

Une réunion est prévue le **27 octobre** prochain pour l'accueil des nouveaux arrivants. La liste des voisins vigilants reste à déterminer avec la gendarmerie.

Distribution des courriers à Champs Marchands par Nicolas BONHOURE.

Naissance de l'enfant de Jennifer BOUCHET, conseillère municipale. Une quête sera faite pour lui faire un cadeau.

Jeudi **12 octobre 2017** : 2 réunions des PPA pour la révision du PLU.

Karine GUILLEMINOT rappelle aux élus de faire passer leurs textes pour le site de la commune.

Commission environnementale le 24/10/2017 tenue par Aurélie JABOULET
Commission des finances début décembre tenue par Dominique MOMBARD
Commission de communication le 28/10/2017 tenue par Karine GUILLEMINOT
Commission scolaire le 30/11/2017 par Yves MACHON

Véronique TOURON JOLIVET informe qu'il y aura une réunion ce samedi 14 octobre à partir de 09h pour préparer le repas des aînés.

Les Vœux du Maire se feront le 05 janvier 2018.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,

BARNERON Séverine	BELLANGER Lionel	BERNARD Patrick	BONHOURE Nicolas	BOUCHET Jennifer	BOURGEON Charline
-----------------------------	----------------------------	---------------------------	----------------------------	----------------------------	-----------------------------

DESSEMON D Arlette	GOMEZ David	GRAILLAT Colette	GUICHARD Valérie	GUILHOT Caroline Absente représentée	GUILLEMIN OT Karine
JABOULEY Aurélie	JOLIVET Véronique	LARRA Stéphane	MACHON Yves	MOMBARD Dominique	PALLAIS Gilbert
ROUX Gilles	ROUX Josiane	SANDON Loïc	SGRO Fabienne	VALLET Alain	